

### ***Pourrais-je obtenir un permis de travail?***

Si le gouvernement prend plus que 150 jours pour se prononcer sur votre dossier, vous pouvez postuler pour un permis de travail temporaire. Il se peut que vous allez devoir attendre jusqu'à 30 jours supplémentaires avant de recevoir le permis de travail temporaire. Si vous avez engendré des délais (par exemple, vous avez demandé au Bureau d'Asile de reconduire votre interview à une date ultérieure), il se peut que vous allez devoir attendre plus longtemps avant de pouvoir postuler pour un permis de travail temporaire. Si vous obtenez le statut d'asile, vous avez le droit de travailler légalement et de demander une carte de Sécurité Sociale.

### ***Quelles sont les démarches à suivre si je me fais arrêter par un agent d'immigration?***

Appelez votre avocat immédiatement. Si vous risquez de subir des peines physiques dans votre pays, dites à l'agent d'immigration que vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine et que vous voulez "l'asile (asylum). NE LAISSEZ PAS le gouvernement vous déporter. Vous avez le droit à un procès. Si vous n'avez pas un avocat, le juge vous accordera le temps afin de trouver de l'aide. NE CEDEZ PAS VOS DROITS.

***Il y a de nombreuses années, on m'a attrapé à la frontière et on m'a forcé de retourner dans mon pays. Est-ce-que je peux toujours être accordé le statut d'asile?***

Dans le cas où on vous a soit attrapé à la frontière soit ordonné d'être déporter, vous devez parler avec un avocat. Dites tout de ce que vous vous souvenez à votre avocat – par exemple, est-ce-que le gouvernement américain a pris vos empreintes ou

vosre photo ? Est-ce-que quelqu'un vous a force à signer des documents? Est-ce- qu'on vous a méfié de ne pas revenir aux Etats-Unis ? Il y a toujours une possibilité que vous qualifiez pour le statut d'asile, mais vous devez communiquer avec un avocat.

### ***Est-ce-que l'asile constitue ma seule option?***

Même si vous obtenez l'asile, il se peut qu'il y ait d'autres façons afin que vous puissiez demeurer aux Etats-Unis. Si vous craignez subir des peines dans votre pays d'origine demandez à votre avocat au sujet de "Withholding of Removal" (abstention de retours/revois) & "La Convention contre la Torture." Ces autres options peuvent vous permettre de rester légalement aux Etats-Unis et d'obtenir un permis de travail. Vous ne pourrez pas profiter de tous les avantages reliés au statut d'asile, mais les deux options sont des bons plans alternatifs dans le cas où vous ne qualifiez pas pour l'asile.

***Appelez un avocat pour des conseils juridiques. NE VOUS FIEZ PAS UNIQUEMENT sur ce document. Puisque la loi a pu changer, on vous conseille de communiquer toujours avec un avocat avant que vous prenez n'importe quelle décision.***

Publié par

**Lawyers' Committee  
for Civil Rights of the  
San Francisco Bay Area**

**(Le Comité des Avocats pour  
les Droits Civils de la Région  
de San Francisco)**



(415) 543-9444  
www.lccr.com

**L'ASILE**

### *Que constitue l'asile?*

Si vous postulez pour "l'asile", vous demandez la permission de demeurer aux Etats-Unis car il est trop dangereux pour vous de retourner dans votre pays d'origine.

### *Qui peut postuler pour le statut d'asile ?*

Vous devez montrer et prouver:

- (1) Vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine ET
- (2) Votre gouvernement assaille de vous faire du tort/mal OU votre gouvernement ne vous protégé pas ET
- (3) Votre vie est en danger en raison de vos opinions politiques, votre conviction religieuse, votre identité ethnique ou votre race, votre nationalité, votre sexe ou votre orientation sexuelle. Si votre vie est en danger pour une des raisons incluses dans cette liste, parlez avec un avocat afin de déterminer si vous êtes éligible pour postuler pour le statut d'asile.

Il y a d'autres informations que vous devrez prouver. Appelez un avocat ou communiquez avec nous pour de plus amples informations.

### *Comment puis-je trouver de l'aide avec la procédure d'asile?*

Le Comité d'Avocats offre de l'aide juridique gratuit et peut être contacté au (415) 543-9444. Le Comité d'Avocats **N'EST NI** le gouvernement **NI** la Court d'immigration. Toutes les informations que vous divulguez aux Comité d'Avocats sont **confidentielles** et ne sont pas partager avec quiconque sans votre autorisation préalable. Le Comité d'Avocats peut vous rencontrer pour parler de votre dossier ou pour vous donner une liste d'avocats dans votre quartier.

Si possible, parlez avec un avocat avant que vous preniez une décision. Si vous obtenez l'asile, vous aurez le droit de demeurer aux Etats-Unis, obtenir un permit de travail, et postuler pour une carte verte après un an. Vous pourrez aussi faire venir vos enfants aux Etats-Unis. Désormais, si vous ne gagnez pas le statut d'asile, il est possible que vous soyez ordonné de retourner dans votre pays d'origine. Pour certaines personnes, il est meilleur de ne pas postuler pour l'asile. Vous devriez prendre cette décision **uniquement après** avoir parler avec un avocat.

### *Devrais-je demander de l'aide à un "notario" ou un "conseiller en immigration"?*

De nombreux "conseillers en immigration" ou "notarios" NE SONT PAS des experts et ne sont même pas des avocats. Faites attention avant que vous payez une personne pour vous aider dans votre dossier d'immigration. Assurez-vous que: (1) la personne est un avocat; (2) la personne possède un diplôme en droit ; et (3) la personne est un expert en matière d'asile.

Si vous avez été victime d'actes d'injustices commis par un "notario" ou un "conseiller en immigration," contactez le *Immigrant Legal Resource Center* au (415) 255-9499.

### *Quelle est la procédure à suivre pour postuler pour l'asile?*

Vous allez devoir remplir des formulaires du gouvernement. Assurez-vous d'avoir de l'aide d'un avocat! Vous devrez aussi fournir des documents qui soutiennent votre dossier. On vous conseille de parler avec un avocat avant d'envoyer quoi que ce sois comme document au gouvernement ou à la Court d'Immigration.

### *Quand devrais-je postuler?*

Vous devez postuler pour l'asile dans un délai d'un an depuis votre plus récente arrivée aux Etats Unis. Par exemple, si votre plus récente arrivée aux Etats-Unis est en date du 15 janvier 2001, votre date ultime pour postuler pour l'asile sera le 14 janvier 2002. La règle d'un an peut varier selon la personne. Alors, parlez avec un avocat immédiatement pour obtenir l'aide!

Si cela fait plus d'un an que vous êtes sur le territoire des Etats-Unis, il y a toujours une possibilité de postuler pour l'asile. Mais, vous devez parler en premier à un avocat. Expliquez à votre avocat pourquoi vous n'avez pas postulé en espace de la première année.

### *Que ce passe-il après avoir déposé ma demande d'asile ?*

Dans certains cas, vous allez recevoir un avis de la part du Bureau d'Asile ("Asylum Office"), qui vous indiquera quand et à quel endroit vous devez vous rendre pour un entretien. A l'entretien, vous allez rencontrer à Agent du Bureau d'asile ("Asylum Officer") qui écoutera votre histoire et vous posera des questions. Dans certains cas, des personnes reçoivent leur décision en l'espace de deux semaines. Dans d'autres cas, certaines personnes doivent attendre beaucoup plus longtemps. Le Bureau d'Asile, soit vous accordera le statut d'asile, soit enverra votre dossier à un juge d'immigration afin qu'il prenne une décision.

Si votre dossier est envoyé à un juge d'immigration, assurez-vous de vous rendre à la Cour à la date fixée et emmenez avec vous un avocat, si possible. Vous aurez la possibilité de

partager votre histoire avec le juge. Si le juge ne vous accorde pas l'asile, vous pouvez toujours aller en Cour d'appel afin de contester la décision du juge, et vous avez le droit de rester sur le territoire américain en attendant la décision du juge.

### *Que puis-je faire pour aider mon avocat ?*

Il est important que vous ailliez confiance en votre avocat. Tout ce que vous dites à votre avocat est confidentiel. Votre avocat n'a pas le droit de partager les informations sans votre permission préalable. Si quelque chose vous inquiète ou vous rend gêné, partagez ces informations avec votre avocat.

Vous pouvez aussi aider à réunir les documents nécessaires à la préparation de votre dossier. Votre avocat aura sûrement besoin de votre certificat de naissance et des lettres des membres de votre famille/ amis afin de soutenir votre dossier. Si vous n'avez aucun de ces documents ne vous inquiétez pas. Vous avez toujours la possibilité de gager votre demande d'asile sans ces documents. Mais si vous avez la possibilité d'obtenir ces documents de façon sécuritaire, faites votre possible afin de les avoir.